

Page libre 10.02.15

10 ans meurt vice saisie

Guyana, depuis plusieurs investigations, notées au niveau méprisabilité du couple. Il membres de la famille dont les parents sont Guyana. Le couple sus-singences a été placé judiciaire.

la chute

chute. Étant tombée ente, elle n'a été fort ent percutée par au- s. Gravement blessée, aculée par le Smur vers spitalier d'Angers. permis d'établir qu'il d'une tentative de

« On est touché en plein cœur par la mort de notre frère »

Les frères de Sedefin Gasi, l'homme tué à Coulaines en avril 2014, étaient jugés hier après le passage à tabac d'un des mis en examen.

Trois frères, leur père et un beau-frère, tous membres de la famille de Sedefin Gasi, 25 ans, abattu par arme à feu en pleine rue à Coulaines le 16 avril 2014, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel du Mans, après le passage à tabac de Ruben, mardi dernier à proximité du palais de justice (lire notre édition d'hier). Un dispositif de sécurité renforcé mais discret a été mis en place pour l'audience.

« Un pur hasard »

Ruben, d'origine arménienne, est l'un des deux hommes mis en examen dans cette affaire de meurtre, où aucune explication plausible n'est encore intervenue à ce stade de l'instruction. Si son complice, soupçonné d'être l'auteur du coup de feu, est

toujours en détention préventive, lui est actuellement dehors sous bracelet électronique. Mardi, alors qu'il se rendait au palais de justice pour être confronté dans le cabinet du juge d'instruction en charge du dossier avec l'un des frères de Sedefin Gasi, il est tombé sur celui-ci, accompagné de quatre autres membres de la famille. Embuscade ?

« C'est un pur hasard, a affirmé l'un des trois frères. Vous savez, on est touché en plein cœur par la mort de notre frère, c'était notre chouchou. Quand on est tombé sur lui (Ndlr : Ruben) on a tous craqué, il n'y avait aucune pitié dans son regard. Nous ne sommes pas violents, on ne cause jamais de problème dans notre quartier ». « On s'excuse vraiment pour ce qu'on a fait, ajoute un de ses frères. Mais Sedefin est mort pour

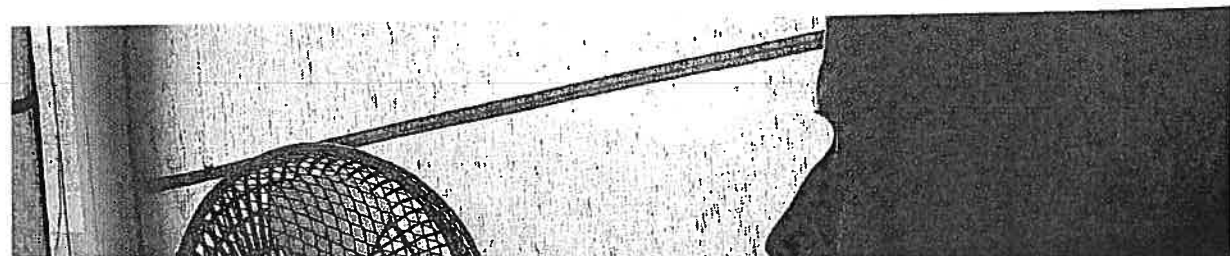
rien, et il est mort dans mes bras, alors comprenez-nous ».

Leur avocat, Me Jean-Philippe Peltier, qui sera partie civile pour la famille lors du jugement aux Assises, en principe l'an prochain, a de son côté demandé au tribunal de tenir compte du contexte. « Avant de juger des agresseurs, jugez une famille qui a perdu l'un des siens dans les circonstances que l'on sait. A leur place, qu'aurions nous fait ? »

Le procureur, Aude Helbert, s'en est tenu aux faits : « Certes, on entend la douleur de cette famille, mais on ne peut pas tolérer ce genre de règlement de comptes, d'autant plus dans le cadre d'une affaire toujours en cours d'instruction ».

Elle a demandé un an de prison dont la moitié ferme, le tribunal a prononcé un sursis intégral.

Ventilateurs et piscines : c'est la panne sèche



En vente chez votre marchand de journaux

titres

+100 mots
fléchés